l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Pays de la Loire

RISQUES PROFESSIONNELS

Accidents du travail et maladies professionnelles

STATISTIQUES 2023

AVANT-PROPOS

Acteur clé de la santé et de la sécurité au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels promeut un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Au niveau national, elle intervient auprès de 2 millions d'entreprises et 19 millions de salariés. Avec son réseau de Caisses Régionales implantées sur tout le territoire, elle exerce trois missions interdépendantes.

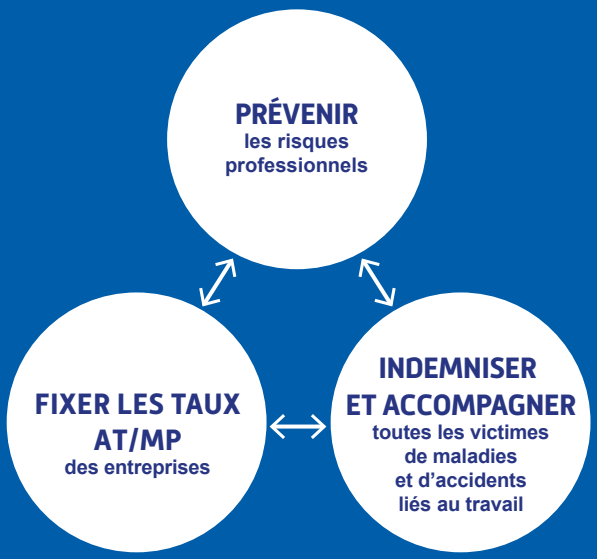

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (Carsat) est un assureur solidaire car elle assure toutes les entreprises du régime général de la Sécurité sociale, quel que soit leur niveau de risque et indemnise toutes les victimes.

Elle est un acteur majeur de la prévention des risques professionnels, autant pour des raisons éthiques (préserver la santé des salariés) qu'économiques (réduire le coût des sinistres).

Elle applique les orientations définies, aux niveaux national et régional, par les partenaires sociaux de la branche AT/MP et participe ainsi au déploiement de la politique publique de santé et sécurité au travail.

Sa légitimité s'appuie sur les expertises de ses équipes, sa connaissance des entreprises et sa capacité à agir en partenariat avec les autres organismes de prévention de la région.

Sa gestion paritaire concourt à l'objectivité de ses recommandations et l'équité de ses décisions.

Chaque année, pour conduire ses actions, la Carsat établit les statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les salariés du secteur privé. Ce document présente une synthèse des résultats de l'année 2023 pour la région Pays de la Loire.

01
CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Une région résiliente qui est restée dynamique en 2023 ..... p 04
Une activité économique en croissance dans la région ..... p 04
Des salariés toujours plus nombreux ..... p 05
Une région marquée par son activité industrielle ..... p 06
Zoom sur l'intérim ..... p 07

02
LA SINISTRALITÉ ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES SUR LA RÉGION

2.1 - Les accidents de travail

Près de 40 000 accidents du travail avec une première indemnisation en 2023 ..... p 09
33,1 accidents de travail pour 1 000 salariés ..... p 10
Des disparités territoriales ..... p 11
Une sinistralité liée aux spécificités économiques de la région ..... p 12

2.2 - Les maladies professionnelles

Près de 4 800 maladies professionnelles avec une première indemnisation ..... p 13
Évolution des principaux indicateurs maladies professionnelles sur les 5 dernières années ..... p 14
Répartition géographique des maladies professionnelles hors compte spécial ..... p 14
Répartition des maladies professionnelles selon leur nature sur 5 ans ..... p 15
Détails des principales maladies professionnelles hors tableau sur 5 ans ..... p 15
Répartition des zones corporelles touchées par les TMS* en 2023 ..... p 16
La reconnaissance des maladies professionnelles ..... p 16

2.3 - Les accidents de trajet

5 500 accidents de trajet avec une première indemnisation, le plus haut niveau de ces 10 dernières années ..... p 18
4,6 accidents de trajet pour 1 000 salariés ..... p 19

** Troubles musculosquelettiques*

01
CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Une région résiliente qui est restée dynamique en 2023

Source : Insee Conjoncture Pays de la Loire• n° 49 • Juin 2024

Après trois années marquées par une succession de chocs inédits (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine, crise énergétique, retour de l'inflation et forte hausse des taux d'intérêt), l'économie française résiste à la récession en 2023 mais connaît une croissance modeste : +0,9 %, après +2,6 % en 2022 et +6,9 % en 2021.

L'économie ligérienne n'échappe pas au ralentissement général mais se montre, comme l'année dernière, résiliente. L'activité salariée continue de progresser, à un rythme moindre qu'en 2022, mais légèrement plus élevé qu'au niveau national, grâce à un secteur industriel plus dynamique.

Les Pays de la Loire sont la seule région française où le taux de chômage se maintient sous la barre des 6,0 %. La croissance des crédits aux entreprises se poursuit en 2023, à un rythme plus élevé qu'au niveau national. En revanche, les créations d'entreprises se replient un peu plus que dans d'autres régions de France et les défaillances continuent de remonter à un rythme un peu plus élevé.

Enfin, l'activité dans la construction ne progresse plus, dans un contexte où la hausse des coûts de construction et les difficultés d'accès au crédit pour les acquéreurs entraînent une forte baisse des mises en chantier.

Une activité économique en croissance

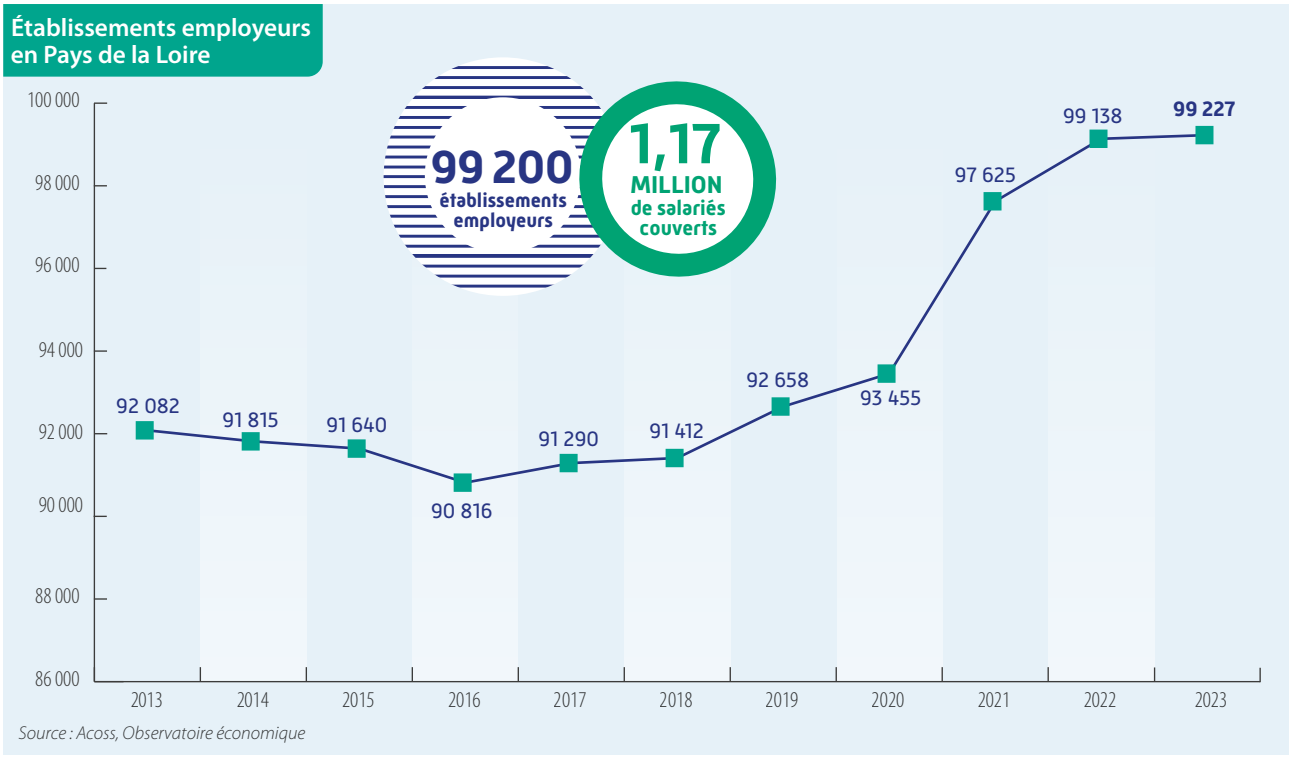

Source : Acoss, Observatoire économique

Si la région gagne au global environ 7 000 établissements employeurs en 10 ans, cette évolution n'est pas identique selon les départements : la Loire-Atlantique gagne près de 4 500 établissements entre 2013 et 2023, la Vendée 1 500 et le Maine-et-Loire 1 100 alors que, sur la même période la Mayenne reste stable et la Sarthe en perd près de 160.

Des salariés toujours plus nombreux dans la région

Salariés en Pays de la Loire

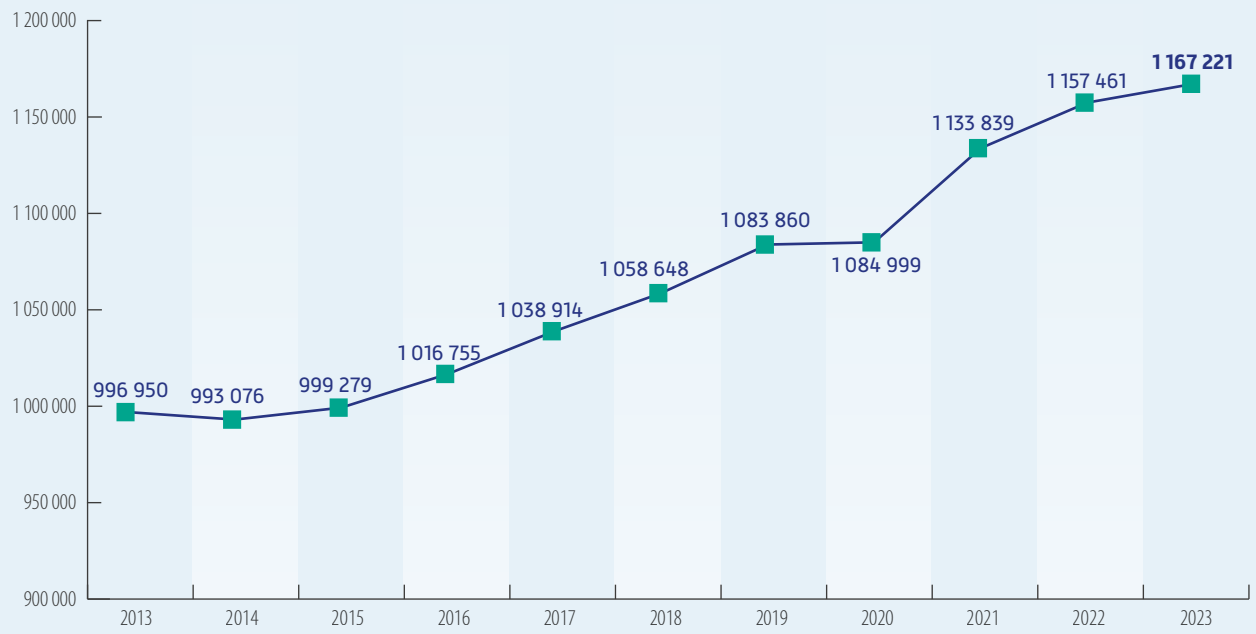

Source : Acoss, Observatoire économique

Le nombre de salariés est en forte croissance sur la région depuis 2014, dépassant le million de salariés en 2016, pour atteindre 1,17 millions en 2023.

+170 000
salariés en Pays de la Loire ces 10 dernières années

Évolution du nombre de salariés entre 2013 et 2023

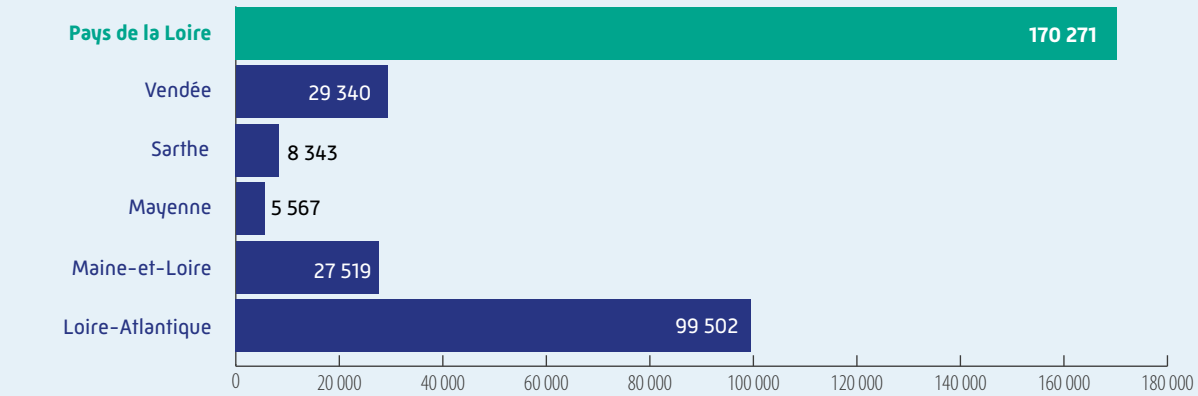

Source : Acoss, Observatoire économique

L'effectif salarié ne cesse de progresser, près de 170 000 salariés supplémentaires comptabilisés ces 10 dernières années sur la région, ceci malgré trois années marquées par une succession de chocs inédits. Cela équivaut à une augmentation de 17 %.

La Loire Atlantique a fortement participé à cette évolution, l'effectif dans ce département s'est étoffé de près de 100 000 salariés entre 2013 et 2023. Les effectifs de la Vendée et du Maine-et-Loire progressent eux aussi mais dans des proportions moindres.

Une région marquée par son activité industrielle

L'effectif salarié structuré par l'activité économique de la région

Secteurs d'activité de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	2022	2023	Part 2023	Évolution 2022-2023
B - Industries extractives	1 216	1 247	0,1 %	+2,5 %
C - Industrie manufacturière	238 727	242 452	20,8 %	+1,6 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7 075	7 273	0,6 %	+2,8 %
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	9 116	9 563	0,8 %	+4,9 %
F - Construction	104 722	103 637	8,9 %	-1,0 %
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	189 822	191 894	16,4 %	+1,1 %
H - Transports et entreposage	77 946	78 433	6,7 %	+0,6 %
I - Hébergement et restauration	51 425	52 149	4,5 %	+1,4 %
J - Information et communication	46 058	46 514	4,0 %	+1,0 %
K - Activités financières et d'assurance	44 868	45 554	3,9 %	+1,5 %
L - Activités immobilières	13 053	12 564	1,1 %	-3,7 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	75 169	77 140	6,6 %	+2,6 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	107 751	105 574	9,0 %	-2,0 %
O - Administration publique	9 512	9 385	0,8 %	-1,3 %
P - Education	28 078	28 855	2,5 %	+2,8 %
Q - Santé humaine et action sociale	107 163	108 813	9,3 %	+1,5 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	17 771	18 297	1,6 %	+3,0 %
S - Autres activités de services	27 989	27 877	2,4 %	-0,4 %
Total	**1 157 461**	**1 167 221**	**100,0 %**	**+0,8 %**

Source : Acoss, Observatoire économique

En 2023, l'économie ligérienne n'échappe pas au ralentissement général mais se montre, comme en 2022, résiliente. Le nombre de salariés continue d'augmenter (+0,8 % entre 2022 et 2023) grâce à **un secteur industriel plus dynamique** en Pays de la Loire qu'ailleurs en France.

En revanche, dans **la construction**, autre secteur important de la région, le nombre de salariés diminue (-1,0 % entre 2022 et 2023). Le secteur pâtit des conditions de financement qui entravent la capacité des ménages et des entreprises à investir. En effet, la construction neuve résidentielle subit une forte contraction sous l'effet conjugué de la hausse des taux d'emprunt et du contexte inflationniste.

Dans le transport, même si la baisse de la consommation alimentaire et la crise du secteur de la construction affectent le fret de marchandises, le nombre de salariés se maintient sur la région (+0,6 % entre 2022 et 2023).

Le tourisme ligérien, quant à lui, confirme son dynamisme avec un nouveau record de nuitées dans les hébergements collectifs de tourisme. Le nombre de salariés augmente de 1,4 % entre 2022 et 2023.

Enfin, si les effectifs s'effondrent dans **le secteur intérimaire** en 2020 à cause de la crise sanitaire, ils rattrapent le niveau de 2019 en 2023 (code NAF 7820Z, inclus dans le secteur "N-Activités de services administratifs et de soutien" : 41 324 salariés en 2019 / 41 787 salariés en 2023).

Zoom sur l'intérim

Source www.prismemploi.eu/regions/pays-de-la-loire

L'intérim en Pays de la Loire représente 8,4 % des effectifs intérimaires nationaux.

Les 5 premiers secteurs utilisateurs sont le BTP (15,1 %), les services administratifs (14,7 %), l'agro-alimentaire (13,4 %), les transports (8,6 %) et la fabrication de matériels de transport (8,4 %).

L'activité recrutement représente 6,0 % de l'ensemble des recrutements réalisés par les agences d'emploi *(sources : Dares 2023 et étude Xerfi/Prism'emploi 2024).*

02
LA SINISTRALITÉ ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES SUR LA RÉGION

QUELQUES DÉFINITIONS...

Accident du travail (AT)
Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accident du travail avec première indemnisation
Sinistre avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

Accident du travail graves ou avec incapacité permanente (IP)
Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

Pour les accidents du travail, en plus des données générales, des indicateurs sont calculés, permettant de suivre l'évolution du niveau du risque pour l'activité ou le secteur. L'entreprise peut ainsi, par comparaison, se situer dans sa branche d'activité ou son secteur.

Indice de fréquence (IF) *= (nb des accidents en premier règlement / effectif salarié) x 1 000*

Taux de gravité (TG) *= (nb des journées perdues / heures travaillées) x 1 000*

2.1 - Les accidents de travail (AT)

Près de 40 000 accidents du travail avec une première indemnisation en 2023

Évolution du nombre d'AT 1ère indemnisation sur la région Pays de la Loire

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Parmi les déclarations d'accidents du travail enregistrées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie en 2023, près de 40 000 ont déclenché une première indemnisation, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès. Les Pays de la Loire représentent donc 7,2 % des AT au niveau national (555 803 AT en 2023) alors que la même année, les emplois ligériens représentent 5,8 % des emplois en France métropolitaine.

Le nombre d'accidents du travail a augmenté en 2023 par rapport à 2022 en Pays de la Loire contrairement aux observations nationales (+8,4 % en Pays de la Loire / -1,5 % en France). Il reste toutefois inférieur à celui enregistré avant la crise sanitaire (-12,7 % en Pays de la Loire / -15,2 % en France par rapport à 2019).

Cette augmentation concerne quasiment la totalité des secteurs d'activité.

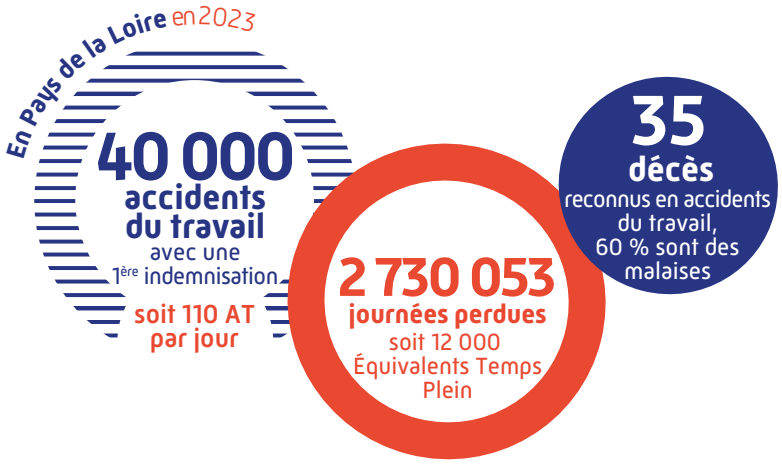

33,1 accidents de travail pour 1 000 salariés

Indice de Fréquence des AT avec 1ère indemnisation

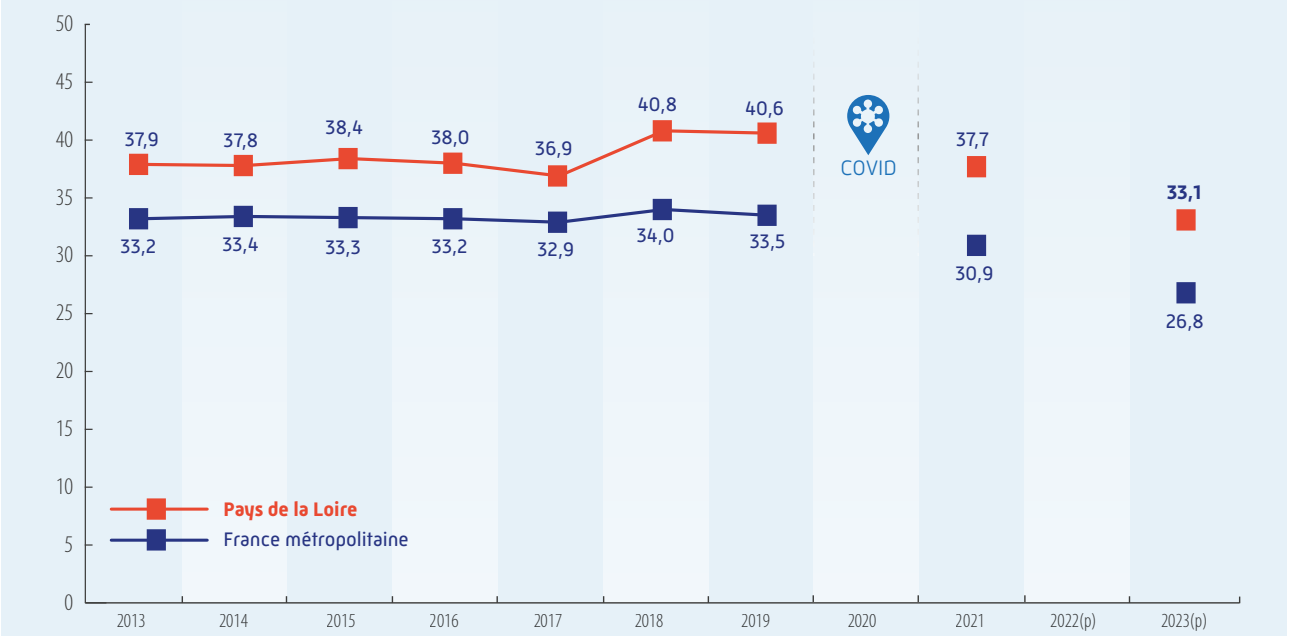

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Avec une moyenne de 33,1 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2023, la sinistralité liée au risque accident du travail en Pays de la Loire tendrait à baisser, tout en restant supérieure à la moyenne nationale.

Cependant, ce niveau reste exceptionnellement bas et devra donc être confirmé dans la durée.

Des disparités territoriales

PAYS DE LA LOIRE

Nb d'AT avec une 1ère indemnisation : **40 039**
Nb d'AT Mortels : **35**
Nb de journées perdues : **2 730 053**
Indice de Fréquence : **33,1**
Taux de Gravité : **1,3**

MAYENNE
Nb d'AT avec une 1ère indemnisation : 2 758
Nb d'AT Mortels : 6
Nb de journées perdues : 191 822
Indice de Fréquence : 31,1
Taux de Gravité : 1,3

LOIRE-ATLANTIQUE
Nb d'AT avec une 1ère indemnisation : 15 837
Nb d'AT Mortels : 11
Nb de journées perdues : 1 079 761
Indice de Fréquence : 30,7
Taux de Gravité : 1,2

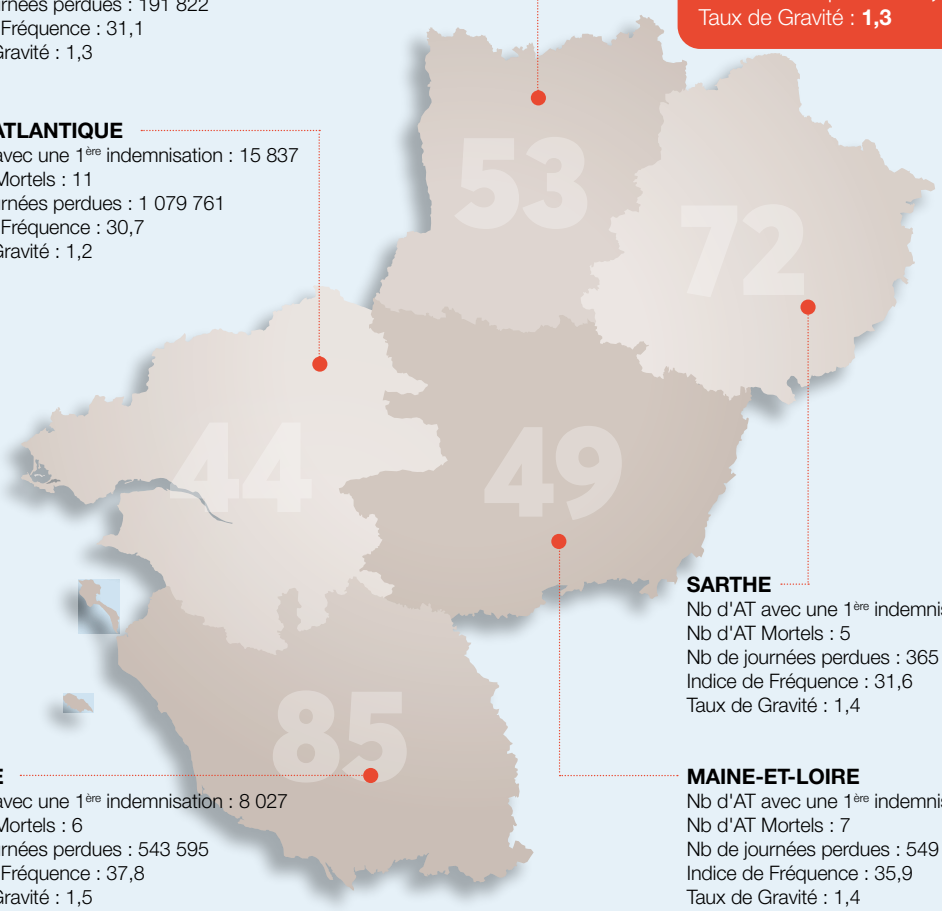

SARTHE
Nb d'AT avec une 1ère indemnisation : 4 900
Nb d'AT Mortels : 5
Nb de journées perdues : 365 160
Indice de Fréquence : 31,6
Taux de Gravité : 1,4

VENDÉE
Nb d'AT avec une 1ère indemnisation : 8 027
Nb d'AT Mortels : 6
Nb de journées perdues : 543 595
Indice de Fréquence : 37,8
Taux de Gravité : 1,5

MAINE-ET-LOIRE
Nb d'AT avec une 1ère indemnisation : 8 517
Nb d'AT Mortels : 7
Nb de journées perdues : 549 715
Indice de Fréquence : 35,9
Taux de Gravité : 1,4

Source : Carsat PDL 2023(p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Une sinistralité liée aux spécificités économiques de la région

Secteurs d'activité de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	2021	2022(p)	2023(p)	Indice de Fréquence 2023	Taux de Gravité 2023
B - Industries extractives	59	38	50	Non significatif*	Non significatif
C - Industrie manufacturière	8 852	7 462	7 998	33,8	1,4
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	15	7	15	Non significatif	Non significatif
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	405	335	360	37,7	1,7
F - Construction	6 429	5 509	5 718	54,1	2,3
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 746	4 820	5 253	29,4	1,0
H - Transports et entreposage	3 972	3 322	3 625	54,7	2,3
I - Hébergement et restauration	1 581	1 566	1 869	34,7	1,1
J - Information et communication	139	95	145	3,2	0,1
K - Activités financières et d'assurance	163	125	144	3,2	0,2
L - Activités immobilières	233	157	231	16,8	0,7
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	564	426	545	7,2	0,3
N - Activités de services administratifs et de soutien	7 493	6 208	6 592	55,5	2,0
O - Administration publique	854	660	752	14,0	0,5
P - Education	398	312	361	11,4	0,5
Q - Santé humaine et action sociale	6 052	4 875	5 223	42,2	2,0
R - Arts, spectacles et activités récréatives	514	506	604	37,9	1,3
S - Autres activités de services	534	498	554	20,7	1,0
Total	**44 003**	**36 921**	**40 039**	**33,1**	**1,3**

Source : Carsat PDL
**Le volume d'AT n'est pas assez conséquent pour calculer l'IF*

Cette surexposition régionale aux accidents du travail s'explique par les spécificités économiques de la région par rapport au reste du territoire métropolitain. En effet, certains secteurs d'activité pénalisent doublement la situation régionale, par la fréquence plus élevée de leurs accidents du travail d'une part, et leur surreprésentation économique d'autre part.

Il s'agit notamment :

- De l'industrie manufacturière avec 8 000AT, soit 20 % des AT de la région, qui inclut des activités où les accidents du travail sont plus fréquents et plus graves que la moyenne régionale comme les Industries agro-alimentaires et la métallurgie.
- des activités de services administratifs et de soutien (où l'on retrouve les agences de travail temporaire) avec 6 600 AT, soit 16 % des AT de la région et un IF très élevé (55,5 AT pour 1 000 salariés),
- de la construction avec 5 718 AT, soit 14 % des AT de la région et un IF très élevé (54,1 AT pour 1 000 salariés),
- de la santé humaine et l'action sociale (où l'on retrouve entre autre les EHPAD) avec 5 200 AT, soit 13 % des AT de la région et un IF très élevé (42,2 AT pour 1 000 salariés).

2.2 - Les maladies professionnelles

Lorsqu'une maladie professionnelle est reconnue, celle-ci est imputée au dernier employeur connu chez qui la victime a été exposée au risque. Quand il est impossible de déterminer chez quel employeur a été contractée la maladie, celle-ci est imputée au compte spécial. Il est à noter que les dépenses afférentes aux maladies professionnelles inscrites au Compte Spécial sont mutualisées intégralement.

Près de 4 800 maladies professionnelles avec une première indemnisation

Maladies professionnelles avec une 1ère indemnisation en Pays de la Loire

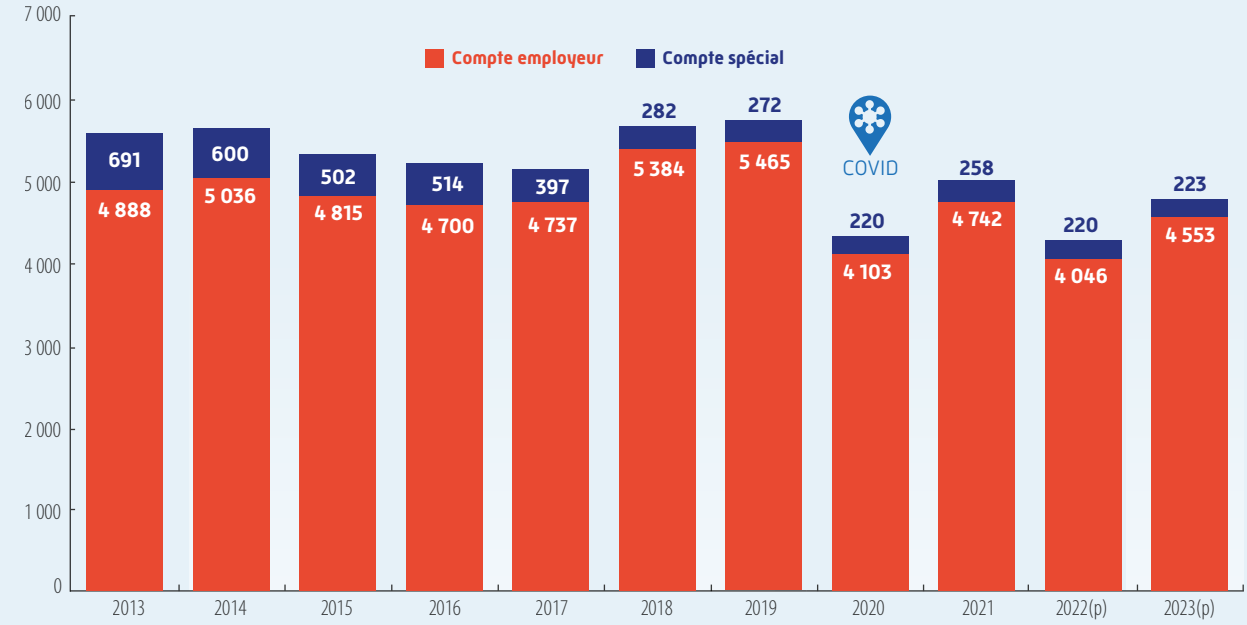

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

En 2023, en France, on comptabilise 47 434 maladies professionnelles avec une première indemnisation. Les Pays de la Loire représentent donc 10,1 % des MP au niveau national alors que la même année les emplois ligériens représentent 5,8 % des emplois en France métropolitaine.

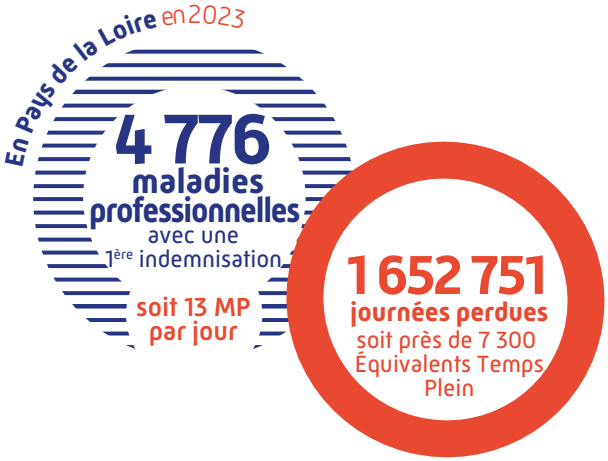

Évolution des principaux indicateurs maladies professionnelles sur les 5 dernières années

	2019	2020	2021	2022(p)	2023(p)	Évolution 2022-2023
Nb de MP avec une première indemnisation	5 737	4 323	5 000	4 266	4 776	+12,0 %
Nb de MP mortelles	16	12	12	12	9	-25,0 %
Nb de journées perdues	1 630 260	1 550 544	1 687 422	1 531 169	1 652 751	+7,9 %
Nb de MP avec IP>10%	755	647	814	776	985	+26,9 %
Nb de MP avec IP<10%	1 262	988	1 149	1 019	1 212	+18,9 %
Coût Global	222 550 638	209 122 199	251 335 483	228 859 757	264 866 528	+15,7 %
Indice de Fréquence	5,1	COVID	4,3		4,0	
Taux de Gravité	0,9	COVID	0,9		0,8	

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

4 776 "nouvelles" maladies professionnelles (compte employeur + compte spécial) ont été prises en charge par l'Assurance Maladie en 2023, c'est-à-dire celles ayant donné lieu à un premier règlement de prestations en espèces au cours de l'année civile.

Parmi ces 4 776 "nouvelles" MP, 985 sont des maladies professionnelles graves (soit près de 21 %), c'est-à-dire qu'elles ont généré une incapacité permanente supérieure à 10 % et donc le versement d'une rente viagère à la victime.

Répartition géographique des maladies professionnelles *(hors compte spécial)*

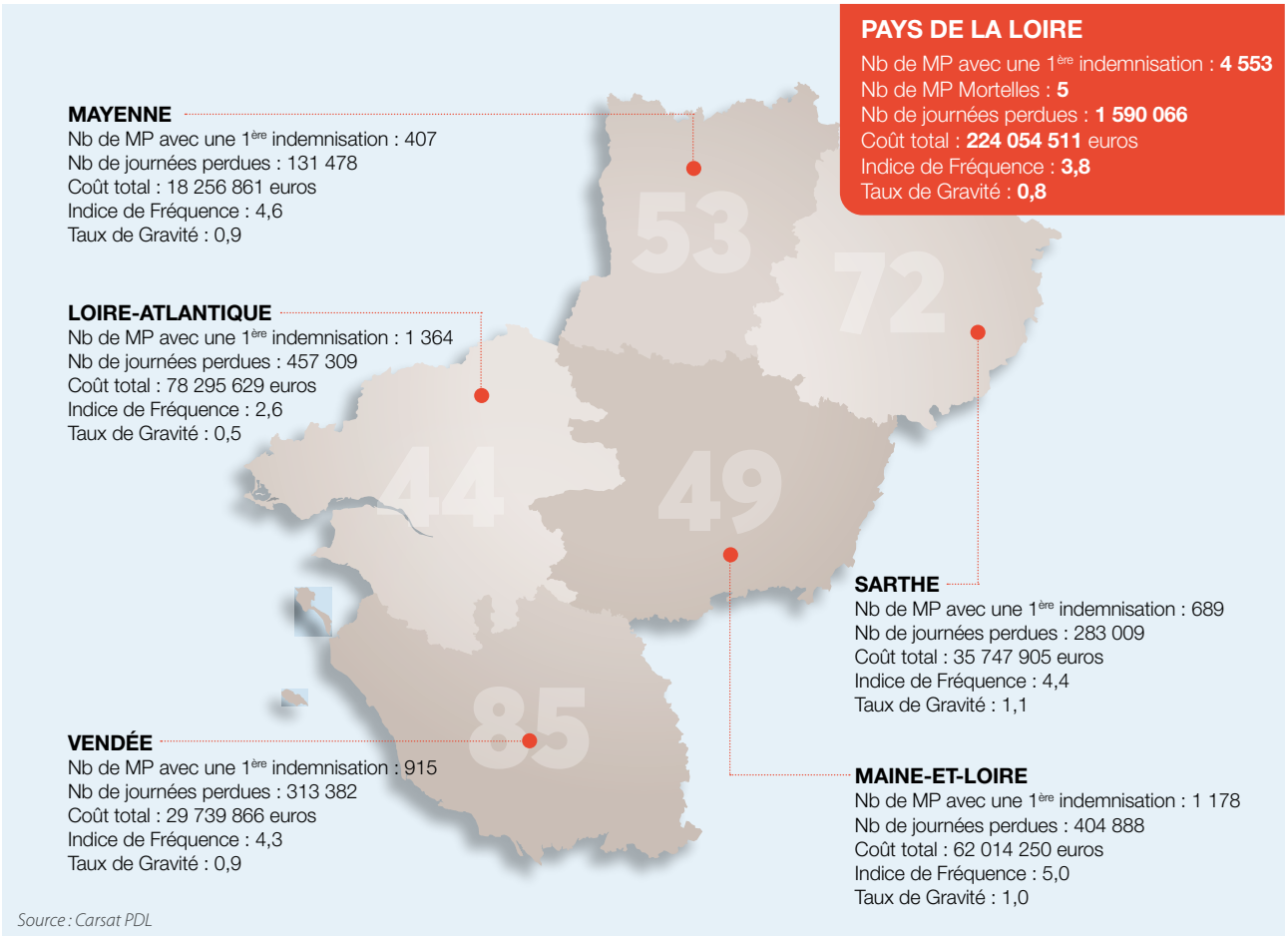

Source : Carsat PDL

Les coûts totaux affichés ici sont les coûts des maladies professionnelles avec arrêt. Ils prennent en compte les prestations pour incapacité temporaire (montants des indemnités journalières, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais d'hospitalisation) ainsi que les rentes (montants des indemnités en capitaux, capitaux avec incapacités permanentes (IP), capitaux décès).

Répartition des maladies professionnelles selon leur nature sur 5 ans

	Maladies Professionnelles n° de tableau / Libellé INRS	Nb de MP avec une première indemnisation					% des MP en 2023(p)	Évolution 2022-2023
		2019	2020	2021	2022(p)	2023(p)		
	Amiante (toutes pathologies), dont :	**200**	**179**	**147**	**168**	**133**	**2,8 %**	**-20,8 %**
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	136	128	94	102	84	1,8 %	-17,6 %
030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	64	51	53	66	49	1,0 %	-25,8 %
	Troubles musculo-squelettiques (TMS), dont :	**5 312**	**3 917**	**4 571**	**3 855**	**4 349**	**91,1 %**	**+12,8 %**
057A	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	5 029	3 702	4 355	3 647	4 112	86,1 %	+12,8 %
069A	Affections provoquées par des vibrations et chocs par certaines machines-outils	< 5	6	9	5	6	0,1 %	+20,0 %
079A	Lésions chroniques du ménisque	51	34	42	43	37	0,8%	-14,0 %
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences	19	10	22	26	33	0,7 %	+26,9 %
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	209	165	143	134	161	3,4 %	+20,1 %
	Hors tableau	**104**	**140**	**178**	**181**	**213**	**4,5 %**	**+17,7 %**
	Autres dont :	**121**	**87**	**104**	**62**	**81**	**1,7 %**	**+30,6 %**
065A	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	28	25	9	12	21	0,4 %	Non significatif
066A	Rhinites et asthmes professionnels	5	12	8	< 5	5	0,1 %	Non significatif
	Total	**5 737**	**4 323**	**5 000**	**4 266**	**4 776**	**100,0 %**	**+12,0 %**

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Les maladies professionnelles augmentent entre 2022 et 2023 mais restent à un niveau moins élevé qu'en 2021.

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent toujours la grande majorité des maladies professionnelles (91,1 %).

Près de 130 MP sont en lien avec l'amiante mais après une forte augmentation, leur nombre est en tendance baissière.

Les MP hors tableau enregistrent une évolution croissante régulière. Elles ont doublé ces 5 dernières années, passant de 104 en 2019 à 213 en 2023.

Détails des principales maladies professionnelles hors tableau sur 5 ans

	Maladies Professionnelles	Nb de MP avec une première indemnisation					% des MP en 2023(p)	Évolution 2022-2023
		2019	2020	2021	2022(p)	2023(p)		
F339	Trouble dépressif récurrent sans précision	6	14	21	27	47	22,1 %	+74,1 %
F412	Trouble anxieux et dépressif mixte	6	18	27	25	16	7,5 %	-36,0 %
F32X	Épisodes dépressifs	< 5	< 5	13	51	65	30,5 %	+27,5 %
R69X	Causes inconnues et non précisées de morbidité	79	< 5	0	< 5	11	5,2 %	Non significatif
Autres		**12**	**103**	**117**	**77**	**74**	**34,7 %**	**-3,9 %**
	Total	**104**	**140**	**178**	**181**	**213**	**100,0 %**	**+17,7 %**

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Répartition des zones corporelles touchées par les TMS*

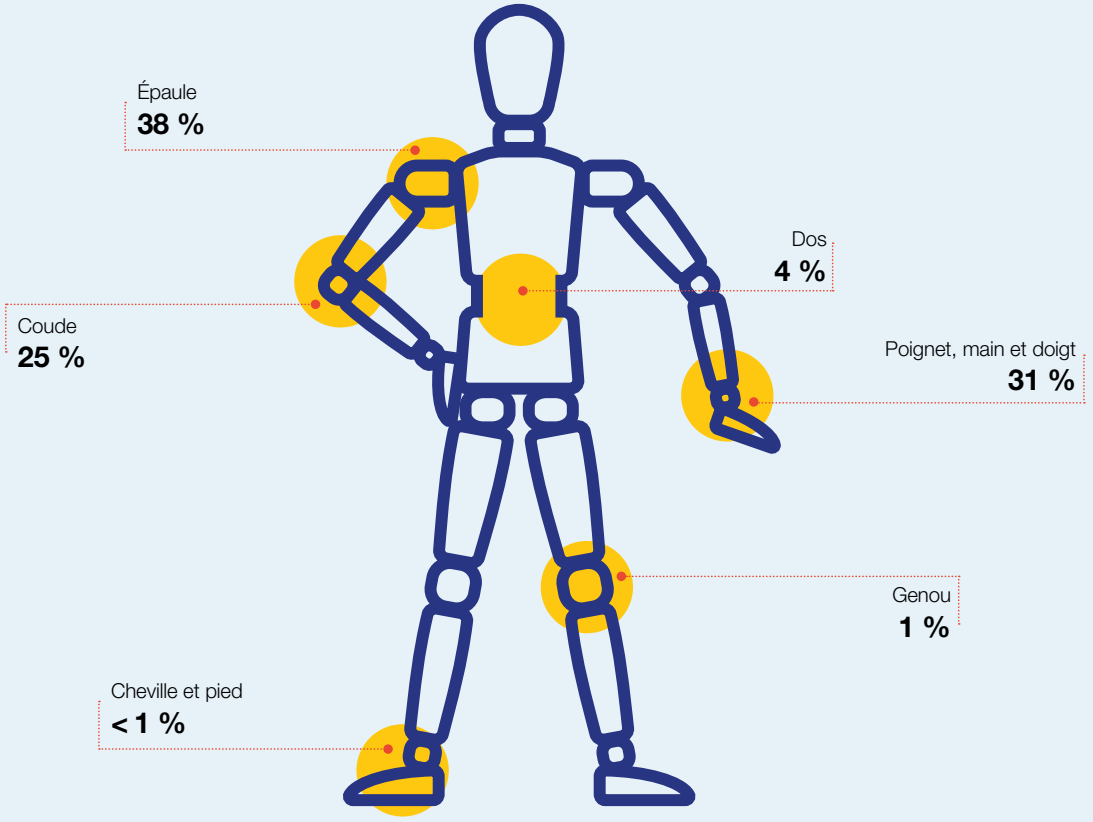

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)
** Troubles Musculosquelettiques MP 57A, 69A, 79A, 97A et 98A*

La reconnaissance des maladies professionnelles

Les maladies peuvent être reconnues comme des maladies professionnelles, 2 cas de figure :

➜ Une affection peut être reconnue comme maladie professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale. L'intéressé doit prouver son exposition au risque. Auquel cas, toute affection répondant aux conditions médicales, professionnelles et administratives mentionnées dans les colonnes du tableau est présumée d'origine professionnelle.

➜ Lorsqu'une affection ne remplit pas toutes les conditions d'un tableau, voire n'apparaît dans aucun tableau (entraîne 1 décès ou un taux d'incapacité permanente prévisible de 25 %), elle peut néanmoins être reconnue comme maladie professionnelle. C'est un Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP), composé d'experts médicaux, qui statue sur le lien de causalité entre la maladie et le travail habituel de la victime.

Évolution du nombre d'avis rendus par le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) pour le régime général

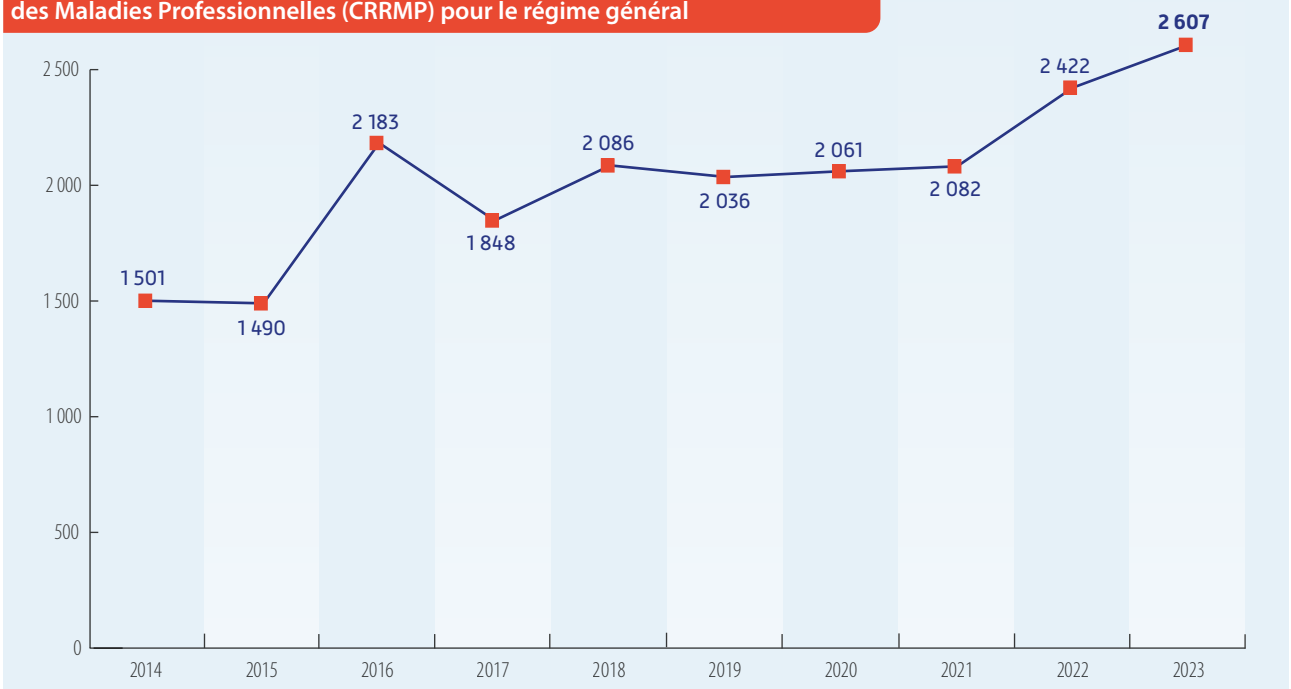

Source : Carsat PDL - DRSM

Parmi les maladies professionnelles reconnues par le CRRMP, les affections psychiques sont de plus en plus nombreuses. Ces maladies sont dites "hors tableau".

Cette hausse est liée, d'une part, à un assouplissement réglementaire qui permet de soumettre plus de dossiers aux CRRMP grâce à la nouvelle notion d'"IP prévisible à la date de la demande". D'autre part, cette augmentation s'explique par une augmentation entre 2022 et 2023 des dépressions et des anxiétés et stress.

En 2023, en Pays de la Loire, pour le régime général, 288 dossiers en lien avec des affections psychiques ont été examinés par le CRRMP. 61 % ont été reconnus comme maladie professionnelle.

2.3 - Les accidents de trajet

DÉFINITION...

Accident de Trajet

Un accident est considéré comme un accident de trajet s'il survient à un salarié pendant le trajet effectué entre les points suivants : sa résidence et son lieu de travail, son lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.

5 500 accidents de trajet en 1ère indemnisation, le plus haut niveau de ces 10 dernières années

Évolution du nombre d'ATrajet 1ère indemnisation sur la région Pays de la Loire

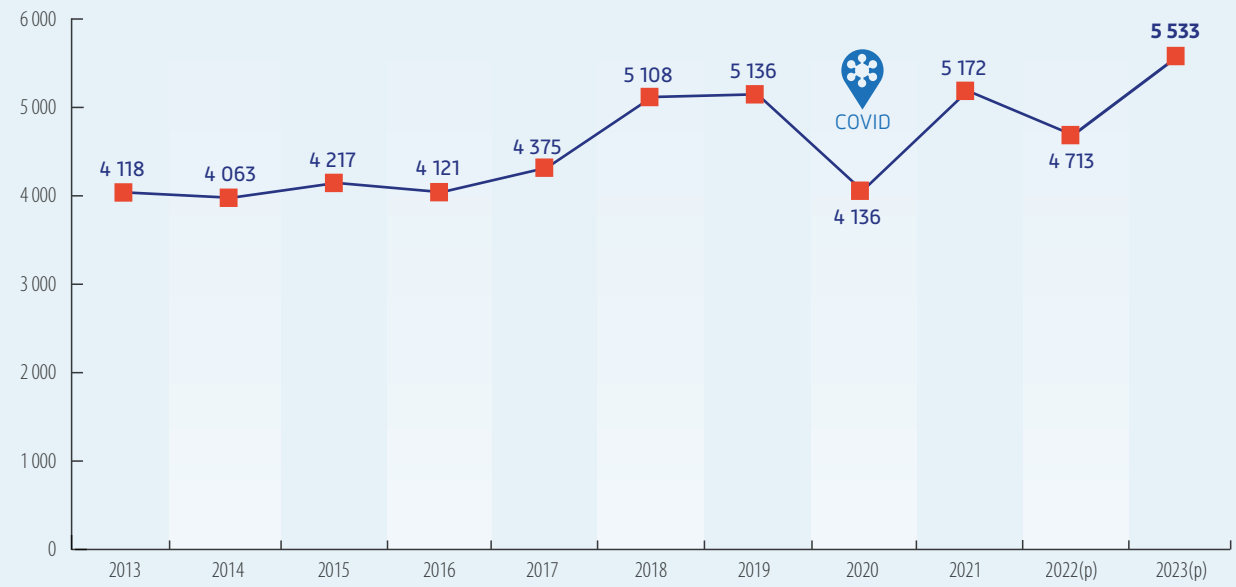

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Parmi les déclarations d'accidents de trajet enregistrées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie en 2023, près de 5 500 ont déclenché une première indemnisation, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès.

En 2023, en France, on comptabilise 94 023 accidents de trajet avec une première indemnisation. Les Pays de la Loire représentent donc 5,9 % des accidents de trajet au niveau national.

Après une baisse significative en 2020 lié à la crise sanitaire, le nombre d'accidents de trajet reste en augmentation en 2023 (+17 % entre 2022 et 2023) et atteint son plus haut niveau de ces 10 dernières années.

4,6 accidents de trajet pour 1 000 salariés

Évolution de l'Indice de Fréquence ATrajet tous secteurs confondus

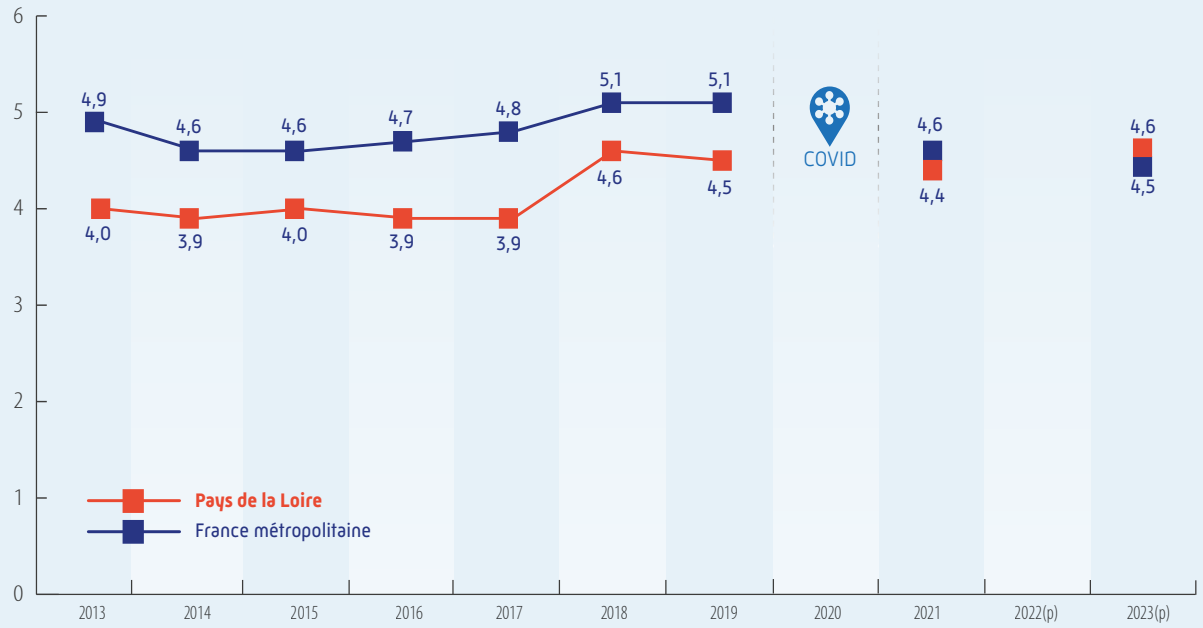

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

La fréquence des accidents de trajet sur la région en 2023 retrouve le niveau de 2021. Historiquement en dessous de l'indice de fréquence national, 2023 apparaît comme une année charnière où l'indice de fréquence ligérien se place au-dessus de l'indice de fréquence national. Cette rupture de tendance devra donc être confirmée dans la durée.

En 2023, parmi les accidents de trajet, la voiture est à l'origine de près de 27 % d'entre eux, les "bicyclettes, patinettes (dont trottinettes)" à 15 % et les "motocycles et scooters" à 12 %. Les "bicyclettes, patinettes (dont trottinettes)" sont en forte augmentation (+36 % par rapport à 2022).

Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9

prevention@carsat-pl.fr

carsat-pl.fr

Retrouvez ces données sur

le site de la **Carsat Pays de la Loire :**
> Entreprise > Documentation et statistiques > Les statistiques régionales AT/MP

ainsi que sur l'**OpenData de la Carsat Pays de la Loire** > Risques Professionnels,
le site de diffusion des données publiques de la Carsat.

R597 - 02/2025 - Carsat Pays de la Loire - Photos Adobe Stock